Cher(e) Patient(e),

En tant que biologistes responsable, nous tenons à vous informer que, conformément à la réglementation en vigueur et aux normes de notre laboratoire, il peut être nécessaire de communiquer certaines informations confidentielles dans des cas spécifiques.

Sachez que les renseignements collectés le sont uniquement à des fins d'identification univoque, de facturation efficace et d'interprétation pertinente des résultats d'examens de biologie médicale.

Veuillez noter :

- Ces communications sont strictement encadrées par la loi.
- Vous serez informé des informations transmises, sauf si la réglementation nous empêche de le faire.
- Nous nous engageons à maintenir la confidentialité des informations obtenues de sources externes.

Exemple de Situations :

- Recours à un autre laboratoire pour la réalisation d'examens
- Maladie à déclaration obligatoire
- Transmissions aux professionnels de santé appartenant à l'équipe de soins pour la coordination ou la continuité des soins ou le suivi médico-social du patient
- Etudes épidémiologiques- Réseaux de surveillances – Etudes cliniques
- Autorités : CPAM
- Equipes d'évaluation, d'audit interne, externe au laboratoire …

Durée de conservation

Vos données personnelles seront conservées dans le respect de la loi française sur le dossier médical (Article L.1111- 7 et L.1142-28 du Code de la Santé Publique). Ce texte impose au laboratoire une durée de conservation de 20 ans pour les résultats d'examens et les éléments qui y sont liés.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous rapprocher d'un biologiste

Merci de votre compréhension et de votre confiance

L'équipe du laboratoire.